



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutualité Française renforce son équipe dirigeante : Jean-Martin Cohen Solal devient Délégué général Emmanuel Roux lui succède à la Direction générale

Le Conseil d'administration de la Mutualité Française réuni aujourd'hui à Paris à l'occasion de l'Assemblée générale du mouvement mutualiste, a approuvé le renforcement de la gouvernance de la Mutualité, décidé par son Président, Etienne Caniard, afin de répondre aux défis futurs des mutuelles santé et notamment leur rôle dans le système d'assurance maladie en pleine évolution.

Dans ce cadre, Jean-Martin Cohen-Solal, jusqu'à présent Directeur général, est nommé, à compter du 1^{er} juillet 2013, Délégué général, afin, notamment, de renforcer auprès d'Etienne Caniard la représentation de la Mutualité Française et de développer sa présence et son audience auprès des décideurs, des parties prenantes, des médias et des mutuelles elles-mêmes. Emmanuel Roux, jusqu'à présent Directeur général adjoint, devient Directeur général.

Agé de 63 ans, Jean-Martin Cohen Solal est médecin généraliste depuis 1977. Il a été Délégué général du Comité Français d'Education pour la Santé (devenu depuis l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)). Il est notamment à l'origine de la campagne « un verre ça va, trois verres bonjour les dégâts ». Il a également occupé des responsabilités dans le cabinet de plusieurs ministres de la santé et dirigé plusieurs agences de conseil spécialisées dans la santé. Il a rejoint la Mutualité Française en 1996 comme Directeur de la communication et de l'information, avant d'être nommé Directeur général adjoint, puis Directeur général en 2009.

Agé de 44 ans, Emmanuel Roux est agrégé et docteur en philosophie et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). A sa sortie en 2004, il rejoint la Cour des comptes comme auditeur affecté à la 6^{ème} chambre, compétente pour la Sécurité sociale et les politiques de santé. En 2007, il est nommé conseiller référendaire. Il a notamment été rapporteur général adjoint du rapport sur la Sécurité sociale et rapporteur au Conseil des prélèvements obligatoires. De 2008 à 2010, il a été chargé de mission auprès du Secrétaire général des ministères des affaires sociales pour la conception et la création des Agences régionales de santé (ARS). En avril 2011, il rejoint la Mutualité Française comme directeur délégué auprès du directeur général, avant d'être nommé Directeur général adjoint, en novembre 2011.

Roland Berthilier est élu Secrétaire général Patrick Brothier est réélu Trésorier général

Le Conseil d'administration a également procédé à l'élection du nouveau Secrétaire général de la Mutualité Française, Roland Berthilier. Il succède à Jean-Philippe Huchet qui ne s'est pas représenté.

Agé de 57 ans, Roland Berthilier a été, entre 1976 et 1999, successivement instituteur, professeur d'enseignement général de collège, professeur certifié, principal-adjoint de collège et proviseur-adjoint. Parallèlement, il a siégé au comité de section du Rhône de la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN), puis il est devenu membre du bureau et responsable de la communication de la section, avant d'en être le Président. De 1990 à 1995, il a été administrateur de la Caisse primaire centrale d'assurance maladie de Lyon. Il est administrateur de la MGEN. Nommé, en 1999, Secrétaire général adjoint et responsable du service communication de la MGEN, il est depuis 2005 Secrétaire général de la MGEN.

Par ailleurs, il est notamment Directeur de la publication de "Valeurs Mutualistes", la revue trimestrielle de la MGEN, vice-président de l'Association nationale de la presse mutualiste (ANPM), vice-président du

Syndicat de la Presse Sociale, vice-président du CEGES et administrateur d'Istya. Il préside également l'ESPER (Economie sociale partenaire de l'Ecole de la république).

Patrick Brothier a été réélu au poste de Trésorier général de la Mutualité Française.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr